

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Page Officielle, des élections Miss et Mister France agricole.

Événement annuel se déroulant chaque fin d'année.

En partenariat avec Terre-Net, Provaches, Mutualia, Cosmétiques Mademoiselle Agathe.....

Cet événement amical a pour but de promouvoir les femmes et les hommes du milieu agricole, afin de montrer une image positive et souriante de notre profession, il n'y a aucun enjeu financier, juste un bon moment à passer ensemble.

Le but primordial est de se rencontrer au Salon de l'Agriculture , au Sommet de l'élevage et de réaliser quelques interviews.

RÈGLEMENT

SVP, lisez le règlement EN ENTIER, avant d'envoyer vos photos, car nous risquons d'être bien occupés et encombrés dans la messagerie .

Présentation:

Le concours Miss & Mister Agri est un concours sur Facebook purement amical.

Il est destiné à mettre en valeur l'agriculture de notre beau pays ainsi que les femmes et les hommes qui y participent.

Les photos seront réparties dans 4 albums principaux (miss et mister +de 18 ans ; Miss et Mister JUNIOR de 15 à 17 ans)

Le jury sélectionne les gagnant(e)s parmi les 20 candidats ayant eu le plus de "likes" dans chaque catégorie.(le nombre de sélectionnés peut être modifié selon le nombre de participants, pour les juniors les sélectionnés seront au nombre de 10) .

Nous nous réservons le droit d'adapter le règlement si nous en jugeront nécessaire pour la bonne tenue du concours.

Dates:

Envoi des photos: a partir du 9 novembre 2024 en MP sur cette page, jusqu'au ... décembre 2024 a ...h.

Votes du public: jusqu'au 14 décembre 2024 à minuit.

Délibération du jury: du... au... décembre 2024

Résultats: le ... décembre 2024 à partir de ...h!!

 une vidéo de 2 minutes maximum sera demandée aux sélectionnés pour les catégories Miss et Mister Agri Adultes, répondant a des questions, les juniors seront sélectionnés comme les années précédentes, sur leur portrait.

Candidat(e)s:

Pour pouvoir participer, il faut:

- être exploitant(e)s agricole à titre principal , étudiant(e) agricole ou salarié(e) agricole d'une exploitation agricole en France à titre principal.(hors associations, salariés de magasins de

producteurs, salariés de coopératives ou autre organismes comme les chambres d'agriculture ou dans le para agricole)

- avoir plus de 18 ans pour les seniors et entre 15 et 17 ans pour les juniors.

- via la MESSAGERIE FACEBOOK de la page, envoyer UNE SEULE PHOTO PERSONNELLE en couleur, sans montage, ni filtre.

-photo en tenue correcte (pas de photo provocante)

- accompagner votre photo: de votre prénom, âge, département, profession et d'une petite présentation de 1 à 10 lignes maxi (sans faute) ainsi que de vos motivations.

-En cas d'égalité lors du vote du jury, nous privilégierons le vote du public (si par exemple, les voix du jury désignent 2 personnes à la première place alors nous nous référerons aux votes du public, et la personne ayant eu le plus de mentions "j'aime " au premier tour, sera classée en première place)

- si nous nous rendons compte, malgré toutes nos précautions qu'une personne se présentant au concours n'est pas agricultrice, étudiante agricole ou salariée agricole au moment de l'inscription, alors elle sera tout simplement déclassée et le jury procédera à un 2ème vote entre les 5 premières personnes du classement excluant le dit candidat.

-la miss et le mister Agri doivent se comporter de façon responsable pendant 1 an, il en va de la réputation du concours et de notre agriculture française, si nous constatons un manquement à ce règlement la personne serait alors remplacée par le candidat juste après elle dans les votes du jury (les 1er dauphin ou dauphine assurerait donc la fonction de miss ou de mister pendant le temps restant).

-les likes sur Instagram ne sont pas pris en compte, seuls ceux sur la page Facebook de l'élection le sont.

-les photos doivent être sans filtre ou autre effet spéciaux.

une fois en ligne nous ne modifions plus ni la photo ni le texte.

Lots:

Les lots aux gagnantes et gagnants seront dévoilés ultérieurement.

Jury.

à définir chaque année, jury de 5 personnes.

attention :

nous n'acceptons pas les candidatures qui ne seront pas déposées par la personne elle-même. vos photos, une fois en ligne, pourront être utilisées par des tiers, en envoyant votre photo vous acceptez que celle-ci soit libre de droit.(articles dans des journaux, presse etc....d'où l'importance d'envoyer des photos correctes ou l'on vous voit bien.

 La miss et le mister élus pour l'année, devront dans un premier temps créer une page Facebook et un compte Instagram, dédié à son statut de MISS et de MISTER , géré par la miss et le mister ainsi que par l'association ou un membre de l'association, à la fin de l'année cette page sera libre de devenir ce que le souhaitent les élus.

La Miss et le Mister devront se rendre disponibles pour aller au Salon de l'Agriculture ainsi qu'au Sommet de l'élevage, d'autres manifestations leur seront proposées tout au long de l'année et il

faudra jouer le jeu afin de représenter l'agriculture française dans ces différentes manifestations.

La Miss et le Mister devront tout au long de leur mandat, être en lien direct avec l'association qui organise l'élection mais aussi tous les déplacements ainsi que les partenariats. L'association aura pendant 1 an l'exclusivité de l'image de la miss et du mister.

L'association devra donner son accord si la miss et le mister souhaitent réaliser des partenariats avec certaines marques durant l'année de leur élection.

Le port de l'écharpe pour la Miss ou de tout autres signes désignant la miss et le mister durant son mandat dans des évènements n'étant pas organisés par l'association devra être soumis à l'approbation de l'association.

La marque "Miss et Mister Agricole" sont des marques déposées et la miss et le mister ou n'importe quelle autre personne ne peut les utiliser à sa guise.

La Miss et le Mister durant leur mandat ne devront pas s'engager politiquement sous la dénomination de MISS AGRICOLE ou de MISTER AGRICOLE.

▲ Les demandes de partenariat doivent se faire à l'association, une grille tarifaire sera alors fournie à ceux qui le souhaitent. L'acceptation des partenariats sera soumise au bureau de l'association.